



Digne-les-Bains, le 3 février 2020

**Appel à la vigilance face au risque de propagation des incendies  
Mardi 4 février 2020**

En raison d'un épisode venteux particulièrement fort annoncé demain mardi 4 février 2020 dans le département, et compte-tenu du dessèchement actuel de la strate herbacée sur certaines parties des reliefs, Olivier JACOB, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, appelle chacun à la vigilance, notamment face au risque de propagation des incendies.

Il est ainsi demandé à la population de reporter l'incinération des végétaux au moins jusqu'au mercredi 5 février, si les conditions météorologiques le permettent. **Pour rappel, l'usage du feu est interdit par vent supérieur à 40 km/h.**

Les informations relatives à la réglementation de l'emploi du feu dans les Alpes-de-Haute-Provence sont disponibles sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante :

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Actualites/Modification-de-la-reglementation-de-l-emploi-du-feu-dans-les-Alpes-de-Haute-Provence>

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence